



Frais bancaires liés à l'inactivité d'un compte bancaire

Par **sylangers**, le **19/06/2016** à **20:31**

Bonjour,

Je souhaiterais avoir des renseignements concernant des frais bancaires qui m'ont été prélevés sur mon compte bancaire de dépôt hier.

En effet, ma banque m'a prélevé 30€ par rapport à l'inactivité d'un de mes comptes de dépôts, en se rapportant à la loi ECKERT.

En fait, il s'agit d'un compte de dépôt que j'ai laissé ouvert dans ma ville d'origine sur les conseils de ma banque, car ils m'ont dit que cela était nécessaire pour pouvoir effectuer des retraits bancaires lorsque j'y retournais (ce qui me paraît assez bizarre entre nous...). En effet, il s'agit de la ville de mes parents, ou je n'y retourne que quelques fois par an. Autrement, j'ai un autre compte courant ouvert dans la même banque mais dans une autre ville en France, et sur lequel j'effectue régulièrement des opérations bancaires (retraits, virements...).

Je voulais donc savoir si selon vous ma banque a le droit de me prélever une somme aussi importante, et si c'est le cas ou si cela n'est pas le cas, dans quelles conditions peut-elle ou ne peut-elle pas me prélever cet argent svp ?

Je vous remercie beaucoup par avance pour votre réponse.

Cordialement,

Mr LEYNAUD

Par **Plouxy**, le **19/06/2016** à **21:12**

Un compte bancaire sans activité sont soumis a des frais de compte inactif;c est notifié dans la tarification bancaire;pour vous eviter cela faite vous un virement une remise de cheque ne serait ce qu un euro une fois par an ;-)

Pour cette fois ci prenez contact avec votre agence et tentez de negocier la remise de ces frais

Par **sylangers**, le **28/06/2016** à **19:58**

Très bien, merci à vous, je vais voir avec ma banque pour essayer de me faire rembourser.

Bonne soirée à vous !

Cdlmt,